



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

AVIS PUBLIC

**Consultation publique :
Second projet de Règlement n° 2022-18 modifiant le Règlement numéro 2021-04 relatif à la construction**

À tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord :

L'AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que le dépôt du second projet de règlement n°2022-18 modifiant le Règlement numéro 2021-04 relatif à la construction se fera à la séance régulière du conseil municipal le 17 décembre 2022.

- 1) Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c.A19-1), ce premier projet de règlement est soumis à la population pour consultation.
- 2) Une consultation publique sera tenue, en présentiel, immédiatement avant la séance du conseil municipal, le samedi 17 décembre à 11h au 144 rue du Couvent, Mont-Tremblant.
- 3) Les modifications relatives au second projet de règlement n° 2022-18 modifiant le Règlement numéro 2021-04 relatif à la construction visent les objets suivants :
 - Notamment, l'élaboration de normes de construction pour les entrées privées, incluant l'inspection des travaux de construction par un ingénieur, la présentation d'un certificat d'exécution pour les travaux par l'ingénieur, la gestion efficace des eaux dans les fossés, et la revégétalisation des talus.
- 4) Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 2-2044, chemin du Village, Mont-Tremblant.

Donné à Mont-Tremblant, ce 8 décembre 2022.

Stephanie Carriere
Directrice générale et secrétaire-trésorière